



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 28 décembre 2023

SÉCURITÉ

Mesures de sécurité publique pour le jour de l'an

François-Xavier Lauch, préfet de l'Hérault a pris 2 arrêtés d'interdiction, pour préserver la sécurité et tranquillité publiques à l'occasion de la fête du jour de l'an.

Interdiction de l'achat et la vente de carburant :

L'achat, la vente, et le transport d'acide, de carburant en jerrican, d'alcool ménager et de tous produits inflammables sont interdits sur l'ensemble des communes de l'Hérault du dimanche 31 décembre 2023 à 7h00 au mardi 2 janvier 2024 à 7h00.

Les professionnels justifiant d'une activité rendant nécessaire l'utilisation de ces consommables sont exclus de la mesure.

Rappel de l'interdiction de l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques :

Depuis le 22 décembre 2023 et jusqu'au mardi 2 janvier 2024 à 8h00, la cession, la vente, le transport et l'utilisation de produits explosifs, d'artifices de divertissement, de fumigènes et de pétards de toute catégorie sont interdits sur l'ensemble des communes de l'Hérault

Cette interdiction ne s'applique pas aux spectacles pyrotechniques dûment déclarés.

Le préfet a donné des instructions pour une **mobilisation maximale des forces de l'ordre** sur le terrain pour protéger la population et prévenir la délinquance. Des **contrôles sont diligentés** pour veiller au strict respect des mesures préfectorales.

Vous pouvez consulter les arrêtés du préfet de l'Hérault sur notre site internet : <https://www.herault.gouv.fr/> dans la rubrique publications/Recueils-des-actes-administratifs